

## Avis de FNE NA sur le projet de Plan régional forêt bois PRFB

(M. Galliot et C. Gouanelle - 6 mars 2019)

Nous reconnaissons que les enjeux environnementaux sont mieux identifiés que dans les propositions précédentes, nécessité liée au contexte réglementaire (loi FAAF, PNFB). Il reste à savoir si les fiches-actions seront modifiées en conséquence.

Si ce projet de PRFB admet que la préservation de la biodiversité et de la multifonctionnalité est essentielle, il ne se donne pas les moyens de répondre à ces enjeux. Nous craignons d'être en présence d'un verdissement purement théorique, comme ce que pratiquent souvent les entreprises.

- Les termes de « sylviculture de précision », de « gestion durable » ne garantissent pas le recours à des pratiques permettant de préserver la biodiversité et de conserver la multifonctionnalité des écosystèmes forestiers sur le long terme. La promotion de certaines techniques consistant à développer la mécanisation, notamment dans l'exploitation des feuillus, pour mobiliser davantage de bois est en contradiction avec la préservation de la biodiversité et l'atténuation du changement climatique.
- Nous avons la même appréciation concernant la certification qui jusqu'à ce jour ne représente pas une garantie environnementale.
- La perte actuelle de biodiversité n'est pas limitée aux espaces les plus anthropisés. C'est tout le territoire qui est concerné et la forêt n'est pas épargnée. De plus, l'enjeu environnemental ne doit pas être limité aux espaces dits remarquables, protégés ou non, qui deviendraient des confettis isolés. C'est l'ensemble des zones forestières, la forêt ordinaire comme la biodiversité ordinaire qui doivent être concernées  
*« Mieux évaluer les services rendus par le fonctionnement des écosystèmes forestiers et les valoriser »* ne signifie pas les préserver à long terme.
- Ce projet n'aborde que la mise en œuvre des compensations. Les ONG environnementales sont les premières à lutter contre la consommation des espaces NAF et à exiger l'application intégrale de la doctrine ERC, la compensation (qui n'est bien souvent qu'un alibi) ne venant qu'en dernier lieu lorsque certains dommages n'ont pu être évités et réduits.
- La réflexion sur l'adaptation au changement climatique, seule vision à long terme, devrait pourtant intégrer l'idée que la résilience des écosystèmes est liée à leur richesse et leur diversité biologique, et pas seulement travailler sur la recherche d'essences productives plus résistantes aux sécheresses, avec de nouveaux risques de déséquilibre des écosystèmes.
- Les actions prévues pour sensibiliser les élus, le public, les scolaires... au sujet de la « *gestion durable des forêts, ses apports en matière de production, de biodiversité et sur la notion de multifonctionnalité des forêts* » montrent bien qu'il s'agit de faire avant tout la « *promotion de l'exploitation mécanisée des coupes de bois* », « *La valorisation des*

*professionnels de la filière et notamment des ETF » et ne sont guère compatibles avec « la promotion des atouts scientifiquement reconnus de la forêt et du bois ». Toutes les actions proposées ressemblent davantage à un endoctrinement au sujet des pratiques intensives comme étant les meilleures pour assurer la préservation de la biodiversité et de la multifonctionnalité des forêts.*

Ce document montre que l'intérêt économique à court terme prime largement sur la préservation de l'environnement. Considérer la forêt comme une culture d'arbres c'est obérer l'avenir des générations futures. Des pratiques innovantes existent pourtant, elles ne sont même pas étudiées.